

RAPPORT GENERAL
COMPTES DE L'EXERCICE 2009

OGEC SAINT DOMINIQUE

17, Lices Georges Pompidou

81000 ALBI

Jean François RICHARD

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de TOULOUSE

23, BOULEVARD HENRI SIZAIRE
81100 CASTRES

TEL : 05 63 59 20 96

FAX : 05 63 59 44 68

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association OGEC SAINT DOMINIQUE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par votre comité de direction. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les justifications suivantes :

Créances

Mes diligences ont porté notamment sur :

- l'obtention des éléments probants justifiant les valeurs figurant au bilan ;
- des travaux d'analyse et justification par tests des soldes
- des travaux sur le respect de la séparation des exercices ;
- l'analyse de l'ancienneté des créances, ainsi que de la couverture du risque de non-recouvrement par des provisions.

Dettes

Mes diligences ont porté notamment sur :

- l'obtention des éléments probants justifiant les valeurs figurant dans les comptes annuels ;
- des travaux d'analyse et justification par tests des soldes ;
- des travaux sur le respect de la séparation des exercices ;

Actif immobilisé

Mes diligences ont porté notamment sur :

- l'obtention des éléments probants fournis justifiant les valeurs figurant dans les comptes annuels ;
- l'analyse des mouvements de l'exercice par tests ;
- l'analyse des modalités d'amortissement et vérification par tests des dotations;
- l'analyse des valeurs vénales retenues au 31 août et des provisions éventuelles à constituer.

Valeurs mobilières de placement

Mes diligences ont porté notamment sur :

- l'obtention des éléments probants justifiant les valeurs figurant dans les comptes annuels,
- la vérification par tests des mouvements d'acquisitions et de cessions de l'exercice,
- l'analyse des valeurs d'inventaire retenues et des provisions éventuelles à constituer.

Sur la base des diligences ci-dessus, j'ai conclu au caractère approprié des méthodes utilisées et de leur application correcte ainsi que de leur présentation conforme dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

II. - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

A Castres, le 15 janvier 2010

Jean-François RICHARD
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'R' followed by a long horizontal stroke extending to the right.

BILAN ACTIF

Euros

	31/08/2009			31/08/2008
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	1 422,04	404,89	1 017,15	1 372,66
Autres immobilisations incorporelles	24 961,59	24 926,64	34,95	69,08
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	1 138 336,04	1 019 359,38	118 976,66	146 173,66
Avances et acomptes				
TOTAL (I)	1 164 719,67	1 044 690,91	120 028,76	147 615,40
ACTIF CIRCULANT				
Créances d'exploitation (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	26 282,70	2 158,85	24 123,85	72 220,54
Autres créances	47 876,85		47 876,85	50 168,94
Valeurs mobilières de placement	2 856,51		2 856,51	2 856,51
Disponibilités	159 069,30		159 069,30	155 329,66
Charges constatées d'avance (3)	3 596,63		3 596,63	3 393,52
TOTAL (II)	239 681,99	2 158,85	237 523,14	283 969,17
TOTAL GENERAL (I à V)	1 404 401,66	1 046 849,76	357 551,90	431 584,57

BILAN PASSIF

		Euros	
		31/08/2009	31/08/2008
		Net	Net
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise		217 585,91	217 585,91
Report à nouveau		37 436,23	33 001,45
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)		- 29 408,17	4 434,78
Autres fonds associatifs			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		28 259,43	33 538,61
TOTAL	(I)	253 873,40	288 560,75
PROVISIONS			
Provisions pour risques		15 841,00	15 841,00
TOTAL	(II)	15 841,00	15 841,00
DETTES (1)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			5 149,92
Avances et acomptes reçus sur commandes		15 350,00	16 000,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 156,02	39 226,91
Dettes fiscales et sociales		30 490,65	33 035,68
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8 647,08	9 638,86
Autres dettes		3 951,73	5 838,40
Produits constatés d'avance (1)		19 242,02	18 293,05
TOTAL	(V)	87 837,50	127 182,82
TOTAL GENERAL	(I à VI)	357 551,90	431 584,57
(1) Dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		72 487,50	111 182,82
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque			5 149,92

RICHARD Jean-François

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

23, bd Henri Sizaire | 81100 CASTRES

Tél. 05 63 59 20 96 | Fax 05 63 59 44 68

PAGE :

3

COMPTES DE RESULTAT

Euros

		31/08/2009	31/08/2008
		Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises		20 099,78	14 485,35
Prestations de services		504 425,13	563 466,65
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION		524 524,91	577 952,00
Subventions d'exploitation		24 272,27	25 819,54
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		3 706,60	5 602,31
Autres produits		4 840,43	6 883,29
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	(I)	557 344,21	616 257,14
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		16 876,65	12 820,86
Autres achats et charges externes (2)		128 501,10	141 695,95
Impôts, taxes et versements assimilés		20 392,18	22 159,27
Salaires et traitements		285 326,28	283 271,76
Charges sociales		104 104,14	103 937,90
Autres charges de personnel		1 211,15	4 935,00
Dotations aux amortissements sur immobilisations		40 499,30	47 896,68
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		422,85	1 064,00
Autres charges		513,14	1,35
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	(II)	597 846,79	617 782,77
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	- 40 502,58	- 1 525,63
PRODUITS FINANCIERS			
Autres intérêts et produits assimilés (4)		2 583,67	1 064,04
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(V)	2 583,67	1 064,04
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées (5)		12,10	68,99
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	(VI)	12,10	68,99
2 - RESULTAT FINANCIER	(V-VI)	2 571,57	995,05
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(I-II+III-IV+V-VI)	- 37 931,01	- 530,58

COMPTES DE RESULTAT

		Euros	
		31/08/2009	31/08/2008
		Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		1 600,72	16 587,91
Sur opérations en capital		7 885,56	14 013,90
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	(VII)	9 486,28	30 601,81
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		365,44	21 528,76
Sur opérations en capital		598,00	4 107,69
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VIII)	963,44	25 636,45
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(VII-VIII)	8 522,84	4 965,36
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V+VII)	569 414,16	647 922,99
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VIII+IX)	598 822,33	643 488,21
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE		- 29 408,17	4 434,78
6 - EXCEDENT OU DEFICIT		- 29 408,17	4 434,78
<i>(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier</i>		<i>2 432,56</i>	<i>2 432,56</i>

Sommaire

ANNEXES

REGLES ET METHODES OGEC

Immobilisations

Amortissements

Etat des échéances, créances et dettes

Produits à recevoir

Charges à payer

Produits et charges constatés d'avance

Transferts de charges

RICHARD Jean-François
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
23, bd Henri Siza
Tél. 05 63 59 20 95

ANNEXE

1 - REGLES APPLIQUEES

La comptabilité générale a pour objet d'enregistrer toutes les opérations affectant le patrimoine de l'association.

Elle permet :

- de dégager le résultat à la fin de l'exercice ou de toute autre période.
- de présenter la situation comptable des éléments de l'actif et du passif à la fin de l'exercice, ou de toute autre période.

Fonctionnement des comptes :

Les écritures sont enregistrées selon le système dit "en partie double".

Dans ce système, tout mouvement ou variation dans la comptabilité de l'entreprise est représenté par une écriture qui établit une équivalence entre ce qui a été porté au crédit (ressources), et ce qui a été porté au débit (emplois) des différents comptes affectés par cette écriture.

La double détermination du résultat de l'exercice, est caractéristique du système dit "en partie double".

Le plan comptable de l'association a été déterminé selon les bases du plan comptable général adapté aux associations selon recommandation du CNVA (Conseil National de la Vie Associative).

Des secteurs d'activité ont été créés. Un bilan, un compte de résultat et une annexe sont établis pour chacun d'eux :

- Lycée
- Centre de formation.

Un compte de liaison est utilisé pour enregistrer les opérations entre les différents secteurs.

Un bilan et un compte de résultat consolidés regroupent les différents secteurs pour donner une image globale de l'entité juridique. Le compte de liaison y est neutralisé ainsi que les refacturations internes lorsqu'elles modifient l'analyse des produits et des charges de l'association.

2 - METHODES D'EVALUATION

2-1 - ACTIF

La méthode retenue, conformément au plan comptable général, pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Elle est fondée sur le coût d'acquisition ou le coût de production des divers éléments.

A leur entrée dans le patrimoine de l'association, les biens acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition s'obtient en additionnant le prix convenu entre les parties et les frais accessoires.

Pour l'arrêt des comptes, la valeur comptable des biens est déterminée conformément aux prescriptions suivantes :

- La valeur d'entrée des biens dans le patrimoine est maintenue en écriture en tant que valeur brute.

Cette valeur brute est comparée à la valeur des biens. Pour les éléments d'actifs, les plus-values constatées entre la valeur actuelle et la valeur d'entrée ne sont pas comptabilisées.

En ce qui concerne les amortissements, ils sont déterminés en linéaire. Le taux est indiqué dans les tableaux.

- Les investissements financés par la taxe d'apprentissage sont regroupés dans un compte spécifique annuel.

L'ensemble des règles générales a été appliqué dans le respect du principe de prudence.

2-2 - PASSIF

Le fonds associatif regroupe le cumul des réserves.

3 - FAITS MAJEURS

La fiscalité des associations ayant été précisée par deux instructions du 15 Septembre 1998 et 16 Février 1999, l'association OGEC Saint Dominique se trouve partiellement fiscalisée. Le secteur "Centre de formation", considéré à but lucratif, est depuis le 01 Janvier 2000 soumis aux impôts commerciaux.

IMMOBILISATIONS

Euros

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Total II	19 247,02		518,82
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	509 848,72		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	545 107,71		9 133,85
Total III	1 054 956,43		9 133,85
Immobilisations financières			
Autres participations	59 078,09		14 378,27
Total IV	59 078,09		14 378,27
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 133 281,54		24 030,94

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			19 765,84	
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et aménagements divers			509 848,72	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		20 716,54	533 525,02	
Total III		20 716,54	1 043 373,74	
Immobilisations financières				
Autres participations			73 456,36	
Total IV			73 456,36	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		20 716,54	1 136 595,94	

AMORTISSEMENTS

Euros

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles				
Total II	19 247,02	507,29		19 754,31
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et aménagements divers	452 295,80	13 571,08		465 866,88
Matériel de bureau et informatique, mobilier	513 971,99	14 292,97	20 716,54	507 548,42
Total III	966 267,79	27 864,05	20 716,54	973 415,30
TOTAL GENERAL (I + II + III)	985 514,81	28 371,34	20 716,54	993 169,61

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIR							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				Montant net début d'ex.	Augmentations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Euros

Cadre A ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations		73 456,36		73 456,36
De l'actif circulant				
Divers		46 120,00	46 120,00	
Débiteurs divers		701,85	701,85	
Charges constatées d'avance		3 105,46	3 105,46	
Total		123 383,67	49 927,31	73 456,36

Cadre B ETAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés		5 867,47	5 867,47		
Personnel et comptes rattachés		4 880,87	4 880,87		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		10 231,20	10 231,20		
Autres impôts, taxes et versements assimilés		421,00	421,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8 647,08	8 647,08		
Autres dettes		3 951,73	3 951,73		
Produits constatés d'avance		19 242,02	19 242,02		
Total		53 241,37	53 241,37		

RICHARD Jean-François
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
23, bd Henri Sizaire 81100 CASTRES
Tél. 05 63 69 20 96 - Fax 05 63 69 44 61

PRODUITS A RECEVOIR

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/08/2009	31/08/2008
Autres créances	47 193,40	48 169,55
Total	47 193,40	48 169,55

706512 - Région Dot.fonctionnement	20124.00
706513 - Région reliquat p.p.	19133.00
131227 - Région subv.inf.05/09	6863.00
<u>4411 - Etat - Région, subventions à recevoir :</u>	<u>46120.00</u>
64932 - Rembt.prév.Lourdais	701.85
<u>4687 - Divers, produits à recevoir :</u>	<u>701.85</u>

CHARGES A PAYER

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/08/2009	31/08/2008
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 600,47	23 960,20
Dettes fiscales et sociales	13 700,20	14 577,04
Total	19 300,67	38 537,24

6412 - Congés payés : Salaires 3048.00

4282 - Dettes provisionnées s/congés à payer : **3048.00**

6452 - Congés payés : Charges sociales 1167.00

4382 - Organismes sociaux, congés payés : **1167.00**

Cotisations/Salaires :

6451 - Urssaf Aout 09 3809.00

6451 - Pole emploi Aout 09 683.00

6451 - Prémalliance 1955.38

6451 - CGRCR 1460.38

6451 - Prév.non Cadre 218.64

6451 - Prév.Cadre (2.05%) 187.80

648352- UNIP Enseign. Juillet/Aout 09 750.00

4386 - Organismes sociaux, charges à payer : **9064.20**

6333 - Taxe formation HT 2009 421.00

4486 - Etat, charges à payer : **421.00**

6226 - CAC 2009 1754.00

6140 - T.Foncières 2009 2783.50

6226 - SCTMP Compta 650.63

6226 - SCTMP Social 222.34

60613 - Eau 31/08/09 190.00

4081 - Fournisseurs, factures non parvenues : **5600.47**

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits constatés d'avance	31/08/2009	31/08/2008
Produits d'exploitation	19 242,02	18 293,05
Total	19 242,02	18 293,05

Charges constatées d'avance	31/08/2009	31/08/2008
Charges d'exploitation	3 105,46	2 551,79
Total	3 105,46	2 551,79

6122 - C.Bail Toshiba	202.71
60618 - Stock Fuel	1008.00
6156 - Maintenance Diatonis	194.48
6475 - CISTA 09	124.58
6281 - OVH Héberg.	44.37
6265 - Télécom abt.	25.00
61564 - Maintenance portable 3ans	55.62
6161 - MSC Assurances	1070.61
6064 - ICSO Stock Têtes de lettres	69.96
6064 - Levrault stock	310.13
4860 - Charges constatées d'avance :	3105.46

48781 - Taxe apprent.à affecter (impair) : **19242.02**

TRANSFERTS DE CHARGES

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Nature des transferts de charges	Montant
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION :	265,00
Total	265,00

- Divers rembt.participation (repas) 265.00

265.00

RICHARD Jean-François
 Expert Comptable
 Commissaire aux Comptes
 23, bd Henri Sizaire - 41100 CASTRES
 Tél. 05 63 69 20 96 - Fax 05 63 69 44 66

ANNEXE

1 - REGLES APPLIQUEES

La comptabilité générale a pour objet d'enregistrer toutes les opérations affectant le patrimoine de l'association.

Elle permet :

- de dégager le résultat à la fin de l'exercice ou de toute autre période.
- de présenter la situation comptable des éléments de l'actif et du passif à la fin de l'exercice, ou de toute autre période.

Fonctionnement des comptes :

Les écritures sont enregistrées selon le système dit "en partie double".

Dans ce système, tout mouvement ou variation dans la comptabilité de l'entreprise est représenté par une écriture qui établit une équivalence entre ce qui a été porté au crédit (ressources), et ce qui a été porté au débit (emplois) des différents comptes affectés par cette écriture.

La double détermination du résultat de l'exercice, est caractéristique du système dit "en partie double".

Le plan comptable de l'association a été déterminé selon les bases du plan comptable général adapté aux associations selon recommandation du CNVA (Conseil National de la Vie Associative).

Des secteurs d'activité ont été créés. Un bilan, un compte de résultat et une annexe sont établis pour chacun d'eux :

- Lycée
- Centre de formation.

Un compte de liaison est utilisé pour enregistrer les opérations entre les différents secteurs.

Un bilan et un compte de résultat consolidés regroupent les différents secteurs pour donner une image globale de l'entité juridique. Le compte de liaison y est neutralisé ainsi que les refacturations internes lorsqu'elles concernent l'analyse des produits et des charges de l'association.

2 - METHODES D'EVALUATION

2-1 - ACTIF

La méthode retenue, conformément au plan comptable général, pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Elle est fondée sur le coût d'acquisition ou le coût de production des divers éléments.

A leur entrée dans le patrimoine de l'association, les biens acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition s'obtient en additionnant le prix convenu entre les parties et les frais accessoires.

Pour l'arrêt des comptes, la valeur comptable des biens est déterminée conformément aux prescriptions suivantes :

- La valeur d'entrée des biens dans le patrimoine est maintenue en écriture en tant que valeur brute.

Cette valeur brute est comparée à la valeur des biens. Pour les éléments d'actifs, les plus-values constatées entre la valeur actuelle et la valeur d'entrée ne sont pas comptabilisées.

En ce qui concerne les amortissements, ils sont déterminés en linéaire. Le taux est indiqué dans les tableaux.

- Les investissements financés par la taxe d'apprentissage sont regroupés dans un compte spécifique annuel.

L'ensemble des règles générales a été appliqué dans le respect du principe de prudence.

2-2 - PASSIF

Le fonds associatif regroupe le cumul des réserves.

3 - FAITS MAJEURS

La fiscalité des associations ayant été précisée par deux instructions du 15 Septembre 1998 et 16 Février 1999, l'association OGEC Saint Dominique se trouve partiellement fiscalisée. Le secteur "Centre de formation", considéré à but lucratif, est depuis le 01 Janvier 2000 soumis aux impôts commerciaux.

IMMOBILISATIONS

Euros

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Total II	5 774,61		843,18
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	55 291,75		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 253,74		2 416,81
Total III	92 545,49		2 416,81
Immobilisations financières			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	98 320,10		3 259,99

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			6 617,79	
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et aménagements divers			55 291,75	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			39 670,55	
Total III			94 962,30	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			101 580,09	

AMORTISSEMENTS

Euros

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles				
Total II	4 332,87	1 244,35		5 577,22
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et aménagements divers	12 374,30	4 967,79		17 342,09
Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 686,17	5 915,82		28 601,99
Total III	35 060,47	10 883,61		45 944,08
TOTAL GENERAL (I + II + III)	39 393,34	12 127,96		51 521,30

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIR							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
	Montant net début d'ex.	Augmen-tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.

Provisions inscrites au bilan

Euros

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques et charges	15 841,00			15 841,00
Total II	15 841,00			15 841,00
Dépréciations				
Sur comptes clients	2 427,60	422,85	691,60	2 158,85
Total III	2 427,60	422,85	691,60	2 158,85
TOTAL GENERAL (I + II + III)	18 268,60	422,85	691,60	17 999,85
- d'exploitation		422,85	691,60	

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Euros

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif circulant				
	Clients douteux ou litigieux	3 850,25	3 850,25	
	Autres créances clients	22 432,45	22 432,45	
	Impôts sur les bénéfices	1 055,00	1 055,00	
	Charges constatées d'avance	491,17	491,17	
	Total	27 828,87	27 828,87	

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	73 456,36		73 456,36	
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 288,55	4 288,55		
	Personnel et comptes rattachés	3 980,91	3 980,91		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 669,67	5 669,67		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 307,00	5 307,00		
	Total	92 702,49	19 246,13	73 456,36	

CHARGES A PAYER

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/08/2009	31/08/2008
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 073,39	3 948,06
Dettes fiscales et sociales	10 976,67	18 458,64
Total	15 050,06	22 406,70

Cotisations/salaires :

645105 - Urssaf	1829.00
645105 - Assedic	362.00
645105 - Premalliance	2484.16
645105 - CGRCR	574.01
645105 - Prév.Non Cadre	76.04
645105 - Prév.Cadre (2.05%)	344.46

438605 - Organismes sociaux, charges à payer formation : **5669.67**

633305 - Taxe formation HT 2009	2683.00
633505 - Taxe apprentissage	730.00
631105 - Taxe salaires 2009	1894.00

448605 - Etat, charges à payer formation : **5307.00**

622605 - CAC 2009	1754.00
61405 - Taxe Foncière 2009	1082.50
622605 - SCTMP 2009	650.63
622605 - SCTMP Social	376.26
6061305 - Eau cs.31/08	210.00

408105 - Fournisseurs, factures non parvenues formation : **4073.39**

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits constatés d'avance	31/08/2009	31/08/2008
-----------------------------	------------	------------

Charges constatées d'avance	31/08/2009	31/08/2008
-----------------------------	------------	------------

Charges d'exploitation	491,17	841,73
Total	491,17	841,73

628105 - OVH 2009/2010	44.35
615605 - Maintenance Diatonis	197.50
647505 - CISTA 2009	74.75
615605 - Maintenance Portable 3 ans	59.42
618105 - Ocup	15.00
616105 - Assurance MSC	12.24
606405 - ICSO / 750 Têtes de lettres	87.91
4860 - Charges constatées d'avance :	491.17

TRANSFERTS DE CHARGES

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Nature des transferts de charges	Montant
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION :	2 750,00
Total	2 750,00

- Participation élèves divers frais	2750.00
	2750.00

RICHARD Jean-François
 Expert Comptable
 Commissaire aux Comptes
 23, bd Henri Sizaire - 81100 CASTRES
 Tél. 05 63 59 20 96 - Fax 05 63 59 44 68